



Herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous- catégorie 3.1

N° de la demande : 2015-4103

Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.1 (ajout ou modifications sur les étiquettes d'un produit – augmentation ou diminution de la dose d'application)

Produit : Herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau

N° d'homologation : 31365

Matière active (m.a.) : Quinclorac [QUC]

N° de document de l'ARLA : 2608274

Contexte

L'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau (n° d'homologation 31365) a été homologué pour la première fois en avril 2014. Il contient 75 % p/p de quinclorac (herbicide du groupe 4) et l'étiquette indique qu'il assure la suppression sélective en postlevée de la sétaire verte, des gaillets gratterons, du lin spontané, de l'échinochloa pied-de-coq, du laiteron potager (répression seulement) et du laiteron des champs (répression seulement) dans le blé de printemps et le blé durum, le canola (y compris les variétés conventionnelles, Clearfield, Liberty Link et Roundup Ready), le canola Clearfield de qualité *Brassica juncea* et la moutarde blanche (brune et chinoise) cultivée dans les provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande a pour objet la modification de l'homologation de l'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, afin d'y inclure les mélanges en cuve suivants :

- a. L'herbicide Liberty 150 SN (n° d'homologation 28837; contenant 150 g/L de glufosinate d'ammonium [herbicide du groupe 10]) appliqué à une dose de 3,33 L/ha (500 g m.a./ha) dans le canola Liberty Link.
- b. Les herbicides contenant du glyphosate (nombreux; y compris les formulations de sel d'isopropylamine de 360 g/L équivalents acides [é.a.] ou les formulations de sel de potassium de 540 g é.a./L; herbicide du groupe 9) appliqués à 667 g é.a./ha dans le canola résistant au Roundup Ready.

Les mélanges en cuve susmentionnés doivent être utilisés avec l'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, à appliquer à une dose réduite de 62 g/ha (46,5 g m.a./ha) pour améliorer la suppression du gaillet gratteron seulement dans les récoltes respectives de canola tolérantes à l'herbicide.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les doses et les calendriers d'application des produits composant le mélange, demeurent inchangés ou ont été réduits (p. ex. dose d'application).

Évaluation de la valeur

La suppression adéquate du gaillet gratteron est fortement souhaitable pour les producteurs de canola de l'Ouest du Canada. Puisque la taille et la forme des graines de gaillet gratteron sont semblables à celles des graines de canola, le gaillet gratteron qui s'échappe dans les champs de canola que l'on laisse produire des graines peut gravement contaminer les cultures récoltées et entraîner des pénalités importantes en matière d'impuretés au cours de la classification. En plus de donner un avantage économique aux producteurs du point de vue des impuretés, l'amélioration de la suppression du gaillet gratteron avec les mélanges en cuve en question pourrait également atténuer la présence possible du gaillet gratteron résistant aux herbicides dans les champs traités.

Les données provenant de deux essais à petite échelle qui ont été réalisés en Saskatchewan en 2014 ont été fournies aux fins d'examen. Les données fournies, en combinaison avec l'existence d'une homologation précédente, ont démontré que l'herbicide Liberty 150 SN ou les produits à base de glyphosate (y compris les formulations de sel d'isopropylamine de 360 g/L équivalents acides [é.a.] ou les formulations de sel de potassium de 540 g é.a./L) appliqués dans un mélange en cuve avec une dose réduite de l'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau devraient permettre d'améliorer la suppression du gaillet gratteron dans le canola tolérant l'herbicide.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la demande en question et elle juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, en incluant une allégation concernant l'amélioration de la suppression du gaillet gratteron, lorsque l'herbicide est appliqué à une dose réduite de 62 g/ha dans un mélange en cuve avec l'herbicide Liberty 150 SN ou divers produits de glyphosate, conformément à l'étiquette de l'herbicide Clever sous forme de granulés dispersibles dans l'eau.

Références

Numéro de document de l'ARLA

2572476

Référence

2015, SUMMARY OF PRODUCTIERRA CLEVER DF
HERBICIDE LOW RATE, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3.

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.